



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du mardi 12 novembre 2024

Présent(e)s :

Exécutif :	M. Éric Anselmetti	Maire
	M. Christophe Baumberger	Adjoint
	M. François Jaccard	Adjoint
Bureau du Conseil :	M. Federico Giacobino	Président
	Mme Dominique Baumberger	Secrétaire
	M. Daniel Muscionico	Secrétaire
Conseil Municipal :	Mme Emmanuelle Agabu	
	M. Alexandre Argand	
	M. Frédéric Chaize	Suppléant
	M. Adrien Cochet	
	Mme Claudia Cochet	
	M. Jean-Noël Ducrest	
	Mme Monique Ferrari	
	Mme Catherine Odier	
	M. Laurent Peccoud	
	M. Raphaël Rapin	
	M. Albert Sirolli	
Personnel communal :	M. Charles Lassauce	Secrétaire général
Absent(e)s / excusé(e)s :	Mme Sophie Brand	
	Mme Andrea Ehretsmann	
	M. Killian Sudan	
	M. Charles Vinzio, remplacé par M. Frédéric Chaize	
Procès-verbaliste :	Mme Emilie Gattlen	

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2024
3. Communications du Bureau
4. Communications de l'Exécutif
5. Rapports de séance de commission écrits et rapports d'objet écrits
6. Délibération – D24-20 – approbation du budget de fonctionnement annuel 2025, du taux des centimes additionnels ainsi que de l'autorisation d'emprunter
7. Délibération – D24-21 – amortissements complémentaires 2024
8. Motion
9. Résolution
10. Questions
11. Élection des représentants du Local de vote pour 2025 (suite)
12. Décision de l'Association des communes genevoises du 16 octobre 2024 – droit d'opposition des conseils municipaux
13. Communications des membres du Conseil municipal
14. Divers

Le Président ouvre la séance à 19h03. Il souhaite la bienvenue à l'assemblée et au public, qu'il remercie de sa présence. En préambule, il transmet les remerciements des élus à Mme Cochet pour l'organisation exemplaire de la sortie du Conseil municipal, qui a eu lieu il y a quelques semaines. Un bouquet de fleurs lui est offert.

Il précise que sont absents et excusés Mme Brand, Mme Ehretsmann, M. Vinzio (remplacé par M. Chaize), et M. Sudan, qui a eu un empêchement de dernière minute et qui essaiera de rejoindre le Conseil d'ici 20h30.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 OCTOBRE 2024

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2024 est approuvé à la majorité par 11 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président annonce que des décisions ont été prises lors de l'assemblée générale de l'ACG, en date du 26 juin 2024. Il en dresse la liste, étant précisé que ces dernières sont entrées en force :

- L'ACG a fixé la participation, en 2025, du Fonds intercommunal aux subventions d'investissement octroyées à la création de places de crèche, pour un montant de 10'000 francs à chaque nouvelle place de crèche créée ;
- L'ACG a fixé la participation, en 2025, du Fonds intercommunal au financement du Bibliobus intercommunal pour un montant de 800'000 francs ;
- L'ACG a fixé la participation, en 2025, du Fonds intercommunal au financement de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses, pour un montant de 1'500'000 francs ;
- L'ACG a fixé la participation, en 2025, du Fonds intercommunal au financement de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de 350'000 francs ;
- L'ACG a fixé le financement, en 2025, par le Fonds intercommunal des investissements informatiques généraux pour un montant de 1'000'000 francs ;
- L'ACG a fixé la participation, en 2025, du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de 7'400'000 francs ;
- L'ACG a fixé la participation, en 2025, du Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre, pour un montant de 2'500'000 francs ;
- L'ACG a décidé d'attribuer, par le biais du Fonds intercommunal, une subvention d'investissement de 1'500'000 francs pour l'achat de 6 minibus et de bornes de recharge pour la prestation du Bibliobus intercommunal.

Le Président cède la parole à Mme Baumberger pour traiter du tableau des suivis.

Mme Baumberger relève que celui-ci comporte un certain nombre de points, qu'elle va énumérer rapidement. Les membres de l'Exécutif prendront la parole pour indiquer si des modifications sont à signaler.

Voie Bleue

M. Baumberger indique qu'il n'a rien à annoncer à ce sujet.

Aménagement et pacification du quai de Corsier

M. Baumberger indique qu'une réunion de travail constructive a eu lieu avec l'Office cantonal de l'eau afin de définir les modalités de participation de l'État à la réalisation puis à l'entretien des ouvrages lacustres. Des accords sont en effet nécessaires préalablement à la dépose de l'autorisation de construire et des conventions doivent être conclues.

Le dossier est à bout touchant et pourra prochainement être présenté à la Commission urbanisme, constructions et patrimoine pour valider les options envisagées, puis organiser, début 2025, une présentation publique du projet et déposer une demande de crédit devant le Conseil municipal.

Réquisition de l'abri PC

M. Baumberger rappelle, comme indiqué lors du Conseil municipal de septembre, que le Conseil d'État a abrogé son arrêté de réquisition du poste de commandement de l'abri de protection civile de Corsier. Il restait à s'assurer qu'aucun recours n'avait été déposé contre cet arrêté d'abrogation. Tel est le cas et l'abrogation de l'arrêté de réquisition est désormais en force.

Intégration au groupement du SIS

M. Baumberger indique qu'il n'a rien à annoncer à ce sujet.

Projet de nouveau stade pour le FC COHERAN

M. Jaccard rappelle, comme déjà indiqué lors du précédent Conseil municipal, que le projet est prêt à être présenté aux conseillers municipaux des trois communes. La séance a été fixée au 18 novembre 2024, en présence du mandataire qui a fait l'analyse de faisabilité du projet.

Il a par ailleurs été relevé sur les réseaux sociaux que le FC CoHerAn avait lancé une pétition en ligne en faveur de la construction du nouveau stade. L'Exécutif est heureux de voir parmi les signataires plusieurs conseillers municipaux de Corsier qui, à n'en pas douter, appuieront l'Exécutif pour aller au bout de ce projet, malgré le coût élevé de construction de ces deux terrains de foot et des vestiaires.

Toutes les informations pertinentes seront transmises lors de la séance organisée à la Fondation Brocher dans moins d'une semaine. Les conseillers peuvent par ailleurs trouver dès ce soir sur CMNet la présentation qui sera donnée le 18 novembre. L'opportunité et le financement de ce projet de zone sportive intercommunale pourront ensuite être débattus, en espérant que tant Corsier que les communes d'Hermance et Anières auront à cœur d'offrir un lieu propice à la pratique de ce sport.

Déploiement de la fibre optique

M. Baumberger indique qu'il n'a rien à annoncer à ce sujet.

Agrandissement de l'école

M. Jaccard indique que la modification de zone est enfin en enquête publique pour une durée de 30 jours, jusqu'au 29 novembre. Cette avancée permet d'envisager avec une certaine sérénité la suite de la procédure d'autorisation de construire s'agissant des délais et de maintenir le cap pour un début des travaux à la rentrée scolaire 2025-2026.

Rénovation du pavillon de la pétanque

M. Jaccard annonce qu'il rencontrera la pétanque demain à midi, en présence également des architectes de la Commune. Le club de pétanque a remis la main sur d'anciennes photos et l'autorisation de construire de l'époque a également pu être retrouvée. Tout cela est de bon augure pour avancer sur ce dossier.

M. Sirolli revient sur la séance du 18 novembre au sujet du stade du FC COHERAN. Il souhaiterait savoir si les documents seront remis aux conseillers avant vendredi.

M. Jaccard réitère que les documents seront envoyés aux conseillers par courriel ce soir, ce que M. Lassaue confirme.

M. Peccoud demande, dans le cas où un courrier serait écrit par le FC COHERAN, si les conseillers pourraient le recevoir également.

M. Jaccard demande à quel courrier se réfère M. Peccoud.

M. Peccoud ne se réfère pas à un courrier précis. Il indique que cela pourrait faire suite à la pétition, par exemple.

M. Lassaue relève que la mairie n'a pas reçu de courrier du FC COHERAN.

M. Peccoud explique qu'il a entendu passablement de rumeurs.

M. Jaccard souligne que de nombreux bruits circulent. Ce qui est officiel, c'est que le dossier complet de présentation sera transmis aux conseillers. Le 18 novembre, un résumé de l'historique sera fait et le financement de deux versions du projet seront soumises aux conseils municipaux. M. Jaccard n'est pas au courant d'un éventuel courrier du FC COHERAN.

M. le Maire confirme que l'Exécutif n'a pas reçu de courrier du FC COHERAN.

M. Jaccard assure que, si un tel courrier arrivait à la mairie, il serait transmis aux conseillers.

Le Président demande si un vote aura lieu lors de la séance du 18 novembre. Le site de la pétition mentionne en effet un vote à cette date.

M. Jaccard répond par la négative. Il explique que la séance va se dérouler comme suit : le mandataire va présenter le projet, puis la discussion sera ouverte et les conseillers pourront poser toutes leurs questions. Ensuite, chaque Conseil municipal discutera séparément. Pour le Conseil municipal de Corsier, une plénière se tiendra le 3 décembre et c'est à cette occasion qu'un vote sera effectué. La séance du 18 novembre est dédiée à une présentation à l'intention des trois conseils, qui disposeront ainsi des mêmes informations.

Revenant sur la fibre optique, **M. Ducrest** relève que la Commune devait prendre contact avec le prestataire au sujet des conduites de fibre optique vides posées en 2004. Il souhaiterait obtenir des nouvelles à ce sujet. Pour rappel, le prestataire pensait passer en aérien, alors que tout est à disposition en souterrain.

M. Baumberger indique que ce dossier est en mains du bureau technique. Des contacts vont être pris avec Swisscom, mais cela n'a pas encore été fait, car le bureau technique a eu d'autres priorités.

4. COMMUNICATIONS DE L'EXECUTIF

Le Président cède la parole à M. le Maire.

Acquisition de l'ancienne douane de Veigy

M. le Maire rappelle que, lors de sa séance du mois de septembre, le Conseil municipal s'était prononcé en faveur de l'acquisition de l'ancienne douane de Veigy, composée de trois appartements et d'une agréable parcelle de jardin.

Lors des enchères à deux tours qui se sont déroulées, l'offre la plus élevée reçue par l'OFCL était de 2,211 millions de francs.

Conformément au droit de priorité accordé aux collectivités publiques par la Confédération, cette dernière a informé la Commune de cette offre et lui a laissé trente jours pour se déterminer sur cette acquisition comparable à une préemption.

L'Exécutif a par conséquent adressé un courrier recommandé ce jour à la Confédération pour lui confirmer que Corsier entend exercer ce droit et acquérir ce bien immobilier. La Commune disposera alors de trois logements supplémentaires. À noter qu'il s'agit de la deuxième fois, dans l'histoire de Corsier, que la Commune fait valoir un droit de préemption.

Acquisition d'un véhicule de pompiers

M. Baumberger rappelle que, lors de la séance du mois de septembre toujours, le Conseil municipal avait voté une délibération ouvrant un crédit de 350'000 francs au Maire pour l'acquisition d'un véhicule pionnier pour la compagnie de sapeurs-pompiers volontaires de Corsier.

L'Exécutif est heureux d'informer les conseillers qu'il a signé ce jour, lors de sa séance, le contrat d'acquisition du véhicule pour un montant tout compris de 302'000 francs.

Le camion pourra être livré, complètement équipé, dans un délai approximatif de six mois. Une instruction spécifique sera prodiguée à plusieurs membres de la compagnie lors de la livraison au travers d'une formation d'une demi-journée.

5. RAPPORTS DE SEANCE DE COMMISSION ECRITS ET RAPPORTS D'OBJET ECRITS

M. le Maire précise que, parmi les rapports de commission de cette séance, les conseillers trouveront les premiers rapports de séance plénière. Ces derniers répondent partiellement à la motion M24-06 votée lors du dernier conseil municipal, en lien avec les séances consacrées, en tout ou partie, à la Voie bleue.

En application du nouveau règlement du Conseil municipal et par suite des précédentes discussions avec le Bureau, toutes les séances plénières donneront lieu à la rédaction d'un rapport, quel que soit le sujet.

Les derniers rapports des commissions plénières de la présente législature seront à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Commission plénière du 23 mars 2021

En l'absence de remarques, **le Président** met au vote le rapport.

Le rapport est approuvé à la majorité, par 11 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

Commission plénière du 10 juin 2021

En l'absence de remarques, **le Président** met au vote le rapport.

Le rapport est approuvé à la majorité, par 11 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

Commission plénière du 6 octobre 2021

En l'absence de remarques, **le Président** met au vote le rapport.

Le rapport est approuvé à la majorité, par 11 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

Commission plénière du 17 janvier 2023

En l'absence de remarques, **le Président** met au vote le rapport.

Le rapport est approuvé à la majorité, par 11 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

Commission Agriculture, environnement et développement durable du 17 juin 2024

En l'absence de remarques, **le Président** met au vote le rapport.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Commission Transports, sécurité et mobilité du 26 août 2024

En l'absence de remarques, **le Président** met au vote le rapport.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Commission Sports, manifestations, associations et culture du 17 septembre 2024

En l'absence de remarques, **le Président** met au vote le rapport.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Commission Urbanisme, constructions et patrimoine du 25 septembre 2024

En l'absence de remarques, **le Président** met au vote le rapport.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

6. DELIBERATION – D24-20 – APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2025, DU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS AINSI QUE DE L'AUTORISATION D'EMPRUNTER

Le Président cède la parole à M. le Maire.

M. le Maire indique que la Commission des finances s'est penchée, à l'occasion de deux séances, sur le projet de budget qui avait été présenté lors de la précédente séance du Conseil municipal. Elle a souhaité procéder à quelques modifications qui ont été intégrées dans le budget présenté ce soir.

L'Exécutif a également quelque peu amendé son projet de budget.

Quelques modifications mineures touchent les charges, comme la légère augmentation du taux d'activité d'un collaborateur et des hausses de subventions aux sociétés et associations, ainsi qu'aux personnes.

Toutefois, la principale modification provient d'une réévaluation massive des revenus fiscaux. Corsier a en effet reçu le 30 octobre dernier, comme toutes les communes, les nouvelles évaluations réalisées par l'Administration fiscale cantonale. Toutefois, au contraire de nombreuses communes, les chiffres qui ont été annoncés sont très positifs puisque ce ne sont pas moins de 10 millions de francs supplémentaires qui sont attendus en 2025.

Comme déjà mentionné lors de la présentation du budget le mois dernier, le taux de centime additionnel diminue de 32 à 30 centimes. Il faut être conscient que cette diminution n'est pas anodine puisque, compte tenu de la valeur d'un centime pour la

commune, la réduction des revenus résultant de cette baisse représentera 2 millions de francs.

En conclusion, l'Exécutif ne peut que remercier le Conseil de bien vouloir voter ce budget extrêmement excédentaire, qui traduit l'excellente santé financière actuelle de la Commune et permet d'appréhender les investissements futurs avec sérénité.

Le Président cède la parole à M. Rapin, président de la Commission des finances.

M. Rapin indique que, lors de la séance du 7 novembre courant, les commissaires ont accepté la proposition de budget à l'unanimité.

En l'absence de questions, **le Président** donne lecture du dispositif de la délibération, qu'il met aux voix.

Approbation du budget de fonctionnement annuel 2025, du taux des centimes additionnels ainsi que de l'autorisation d'emprunter

Vu le budget administratif pour l'année 2025 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de 14'039'542.- F hors imputations internes de 182'000.- F, soit net 14'275'542.- F aux charges et de 32'557'123.- F hors imputations internes de 182'000.- F, soit net 32'739'123.- F aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à 18'463'581.- F,

attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 20'402'091.- F et charges extraordinaires (amortissements complémentaires) de 1'938'510.- F,

attendu que l'autofinancement s'élève à 21'177'961.- F, composé des amortissements du patrimoine administratif et des amortissements complémentaires inscrits au budget de fonctionnement pour des montants respectifs de 775'870.- F et 1'938'510.- F. ainsi que de l'excédent de revenus prévisionnel de 18'463'181.- F,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2025 s'élève à 30 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de 19'996'716.- F aux dépenses, les investissements nets présumés s'élevant à 19'996'716.- F,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 21'177'961.- F il en résulte un excédent de financement des investissements de 1'181'245.- F,

vu les rapports de la commission des finances des 17 octobre et 7 novembre 2024,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal décide

À la majorité simple

Par 13 oui, 0 non et 0 abstention, sur 14 Conseillers municipaux présents

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2025 pour un montant de 14'039'542.- F hors imputations internes de 182'000.- F, soit net 14'275'542.- F

aux charges et de 32'557'123.- F hors imputations internes de 182'000.- F, soit net 32'739'123.- F aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à 18'463'181.- F. Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 20'402'091.- F et charges extraordinaires (amortissements complémentaires) de 1'938'510.- F.

2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2025 à 30 centimes.
3. D'autoriser le Maire à renouveler en 2025 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

7. DÉLIBÉRATION – D24-21 – AMORTISSEMENTS COMPLÉMENTAIRES 2024

Le Président cède la parole à M. le Maire.

M. le Maire explique que, dans la droite ligne de sa conclusion sur la délibération précédente et de la stratégie adoptée depuis plusieurs années visant à dégager des capacités d'investissements futures, l'Exécutif propose un train d'amortissements complémentaires.

Les 14 lignes d'amortissements complémentaires proposées permettraient d'anticiper un peu plus de 5,1 millions de francs d'amortissements de crédits votés entre 2005 et 2024.

Le Président cède la parole à M. Rapin.

M. Rapin indique que l'ensemble des amortissements ont semblé judicieux à la Commission des finances, qui s'est prononcée favorablement à l'unanimité sur ce projet de délibération.

Le Président donne lecture du dispositif de la délibération, qu'il met aux voix.

Amortissements complémentaires 2024

Vu les projets d'investissements prévus au cours des prochaines années,

Vu en particulier l'agrandissement prévu du Nouveau Groupe Scolaire (NGS) et les aménagements attendus au niveau du bâtiment existant,

Vu la nécessité d'anticiper ces réalisations en procédant à des amortissements complémentaires en 2024 sur certains crédits d'investissements du patrimoine administratif,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal décide

À la majorité simple

Par 13 oui, 0 non et 0 abstention, sur 14 Conseillers municipaux présents

1. De procéder à des amortissements complémentaires en 2024 sur les crédits suivants :

63.140	Aménag. Quai de Corsier -2019	853'900
72.140	Assain. Coll.Neuf /Eglise (IV)-2005	75'805
72.140	Assain. Coll. Pré-Puits 1 (VI)-2008	39'093
72.140	Rempl. Sct Nant d'Aisy 1a-Parc 3918	8'779
72.140	Etude Col.Côte d'Or, Gravannes,Vy-Verte -2019	222'322

72.140	Rempl. Col.Côte d'Or, Gravannes,Vy-Verte -2019	1'214'568
02.140	Système accès bâtiments -2022	45'878
15.140	Étude Transformation Caserne Pompiers -2015	41'379
15.140	Transformation Caserne Pompiers -2020	504'173
21.140	Acquisition Pavillon Scolaire NGS	1'530'000
34.140	Création 2 Terrains de Tennis -2015	72'287
54.140	Étude Aménag. Crèche Prés Grange -2019	86'294
54.140	Aménag. Espace Vie Enfantine -2020	260'310
79.142	Plan Directeur -2014	208'396
	Total	5'163'184

2. De comptabiliser ces amortissements complémentaires sous la rubrique 383 « amortissement complémentaire du patrimoine administratif ».
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de CHF 5'163'184.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

8. MOTION

Néant.

9. RESOLUTION

Néant.

10. QUESTIONS

Néant.

11. ÉLECTION DES REPRESENTANTS DU LOCAL DE VOTE POUR 2025

Le Président rappelle que, lors du dernier Conseil municipal, une présidente et une vice-présidente ont été élues. Il reste donc à élire des suppléants pour ces deux postes.

Faute de volontaires, ce point sera remis à l'ordre du jour lors de la prochaine séance.

M. Lassaue précise que les personnes intéressées peuvent se présenter à la mairie entre-temps, auquel cas leur candidature serait présentée au Conseil municipal lors de sa prochaine séance. Si aucun candidat ne se manifeste d'ici là, il sera nécessaire de désigner des suppléants.

12. DECISION DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES DU 16 OCTOBRE 2024 – DROIT D'OPPOSITION DES CONSEILS MUNICIPAUX

Le Président indique que cette décision concerne le financement, au moyen du fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 1 million de francs à la commune du Grand-Saconnex pour l'achat de matériel d'exploitation, de médiation et d'exposition pour le projet de musée de la bande dessinée. Le délai d'opposition est de 30 jours.

M. Lassaue précise que seul le Conseil municipal peut s'y opposer, ce qui doit être fait par voie de résolution.

13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres de la Fondation d'intérêt public pour le logement à Corsier

M. Sirolli indique que la Commission des finances a désormais un président, en la personne de M. Rapin. Or ce dernier avait été élu en tant que représentant du Conseil municipal au sein de la Fondation pour le logement. Il devient désormais membre de son conseil de fondation en qualité de président de la Commission des finances et le siège de représentant du Conseil municipal est dès lors vacant. M. Sirolli suggère donc qu'un nouveau représentant du Conseil soit élu lors de la prochaine séance.

M. le Maire ajoute que la Fondation a le regret de perdre un membre essentiel de son conseil, à savoir M. Serafin qui, pour des raisons de santé, doit se retirer. Une séance du conseil de fondation sera prochainement convoquée, afin de repourvoir ces postes. Au nom du Conseil municipal, M. Serafin peut être remercié de toutes les années qu'il a consacrées à la fondation et de ses brillantes analyses.

M. Sirolli relève qu'il manque tout de même un représentant du Conseil municipal.

M. Rapin indique qu'il s'agira de l'élire à la prochaine séance.

M. Lassaue explique que, lors de la prochaine séance, le Conseil municipal devra en effet nommer un nouveau membre. Si le conseil de fondation a l'occasion de proposer d'ici là une nouvelle personne compétente dans le domaine de l'architecture, cette candidature sera soumise au Conseil en même temps. Si ce n'est pas possible, la validation de cette nouvelle nomination sera reportée en janvier.

14. DIVERS

Livre « Corsier d'hier et d'aujourd'hui »

Mme Baumberger demande s'il serait possible de rééditer le livre « Corsier d'hier et d'aujourd'hui », qui est offert aux nouveaux naturalisés, aux jeunes citoyens ou comme cadeau. Elle précise qu'elle a fait cette proposition au Bureau, qui l'a bien accueillie, et elle en fait donc part aujourd'hui au Conseil municipal.

Le Président précise que, plutôt que d'acheter d'autres ouvrages, il s'agirait de commander un nouveau tirage pour celui-ci, dont il ne reste que peu d'exemplaires.

M. Ducrest évoque le livre écrit par Bernard Cuénod sur l'histoire de Corsier, qui était intéressant et pourrait aussi être réédité.

M. le Maire explique qu'il reste encore une palette de cet ouvrage-là, et qu'il ne semble donc pas nécessaire d'en commander de nouveaux exemplaires. Cela étant dit, il précise que l'Exécutif ne prendra pas position puisqu'il est directement concerné, M. Jaccard étant l'auteur du livre « Corsier d'hier et d'aujourd'hui ». Il semble toutefois intéressant de disposer d'un deuxième ouvrage, qui complète celui de M. Cuénod, que tout le monde a déjà reçu.

Le Président relève que le livre de M. Cuénod conviendrait aux nouveaux habitants, puisque ces derniers ne l'ont pas déjà reçu.

M. Ducrest ajoute que les habitants les plus jeunes ne l'ont pas reçu et qu'ils seraient peut-être intéressés à le lire. Cet ouvrage retrace toute l'histoire de Corsier.

M. Ducrest demande combien d'exemplaires du livre de M. Jaccard avaient été achetés par la Commune.

M. Jaccard indique qu'il en avait fait tirer 300 exemplaires, et que la mairie en a acheté 100. Ils n'ont pas été mis en vente à la mairie, et ont été offerts en cadeau.

M. le Maire demande combien d'ouvrages de M. Cuénod avaient été achetés.

M. Jaccard pense qu'il s'agissait de pratiquement 2000 exemplaires.

M. Ducrest demande à quel prix était vendu le livre de M. Jaccard.

M. Jaccard répond qu'il a été acheté par la mairie à 35 francs, compte tenu du nombre d'exemplaires commandés. Le prix pourra être rediscuté avec les éditions Slatkine.

Le Président demande quelle commission pourrait traiter ce sujet.

Mme Baumberger suppose que ce serait la Commission communication, dont ni la présidente ni la vice-présidente ne sont présentes.

M. Sirolli observe que cette commission se réunit le 26 novembre et qu'elle pourra évoquer le sujet dans les divers.

Le Président prend note du renvoi de cet objet en Commission communication.

Travaux sur la route de Thonon

M. Peccoud constate que le chantier sur la route de Thonon semble toucher à sa fin, étant précisé que le phonoabsorbant sera sauf erreur posé plus tard. Cela étant dit, sur le tronçon de la pépinière à Bellebouche, on peut observer des fils en hauteur, qui n'ont pas été enterrés, alors que la route est en train d'être rebouchée. Il semblerait pourtant opportun de profiter de ces travaux, qui ont causé passablement de nuisances aux Corsiérois, pour enterrer ces fils.

M. Baumberger indique qu'il se renseignera à ce sujet.

Le Président demande quelle est la nature des fils susmentionnés.

M. Ducrest explique qu'il s'agit d'une ligne à basse tension, qui pourrait être enterrée.

M. Peccoud s'étonne qu'on ne se soit pas posé la question de l'opportunité d'enterrer ces fils.

M. le Maire indique que l'Exécutif ne s'est effectivement pas posé la question, mais qu'il ira chercher l'information. Une réponse sera fournie à la prochaine séance.

Incident lié à la rupture d'une conduite d'eau potable

M. Ducrest revient sur les problèmes de communication mis en évidence à la suite de la rupture d'une canalisation d'eau potable qui avait eu des répercussions sur 40'000 personnes. M. le Maire avait affirmé que « l'efficacité de l'information n'a pas été au rendez-vous de la part des SIG et de l'État. » M. Ducrest souhaiterait savoir si, depuis, M. le Maire a pris contact avec la direction des SIG à ce sujet.

M. le Maire explique avoir rencontré les SIG lors de l'invitation à la Revue. Ils étaient en train de discuter du plan d'intervention et ils ont admis que la gestion de cet incident avait été compliquée. Les SIG apporteront des réponses mais, en l'état, l'Exécutif n'a pas reçu de réponse officielle de la part de la directrice générale.

Remerciements à M. Raphaël Conti

M. Ducrest fait remarquer qu'il ne se souvient pas que des remerciements aient été adressés à M. Raphaël Conti pour son travail ces 15 dernières années. Les conseillers ne le voient plus et M. Ducrest demande s'il a été remercié comme il se doit.

M. le Maire signale que ce qui touche à l'administration est confidentiel. Il est possible que M. Peccoud ait exprimé des remerciements en commission par rapport aux nouveaux documents qui ont été présentés. Quoi qu'il en soit, les membres de la Commission des finances ne peuvent que se réjouir de l'évolution donnée à la présentation des comptes. Les remerciements pour M. Conti concernent l'administration et l'Exécutif, et cela a été fait. Cette question n'a par ailleurs jamais été posée lors de départs d'autres collaborateurs.

M. Ducrest objecte qu'il est arrivé que le Conseil municipal prenne des nouvelles du personnel technique absent.

M. Peccoud répond, puisqu'il a été fait référence à sa réflexion, qu'il a effectivement relevé que les documents présentés sont maintenant très lisibles et que le nouveau comptable peut en être remercié. L'un n'empêche toutefois pas l'autre.

M. le Maire indique que les remerciements du Conseil municipal seront transmis à M. Conti.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, **le Président** remercie l'assemblée et clôt le Conseil municipal à 19h58.

Federico GIACOBINO
Président du Conseil municipal

Sophie BRAND
Vice-présidente du Conseil municipal

Dominique BAUMBERGER
Secrétaire du Bureau du Conseil municipal

Killian Sudan
Secrétaire du Bureau du Conseil municipal

Daniel MUSCIONICO
Secrétaire du Bureau du Conseil municipal